



ACTIVITES

JUILLET et AOÛT 2025

Relais Petite Enfance

Secteur EST

PERMANENCES DU RELAIS

Le Relais PE secteur Est est ouvert le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

Pour tout renseignement ou si vous souhaitez un rendez-vous,

*Merci de contacter Emmanuelle MEMAIN au **06 27 18 41 94***

Le relais sera fermé du Lundi 14 au Vendredi 18 Juillet inclus

Et du Lundi 4 au Vendredi 22 Août inclus.

Tous les mercredis et sur les périodes de fermeture,

*Vous pouvez contacter le Relais du secteur Ouest (Royan) au **05 46 38 33 26***

LES SORTIES

- Sortie Plage à St Georges de Didonne: Jeudi 3 Juillet

RV 10h00, au Poste Bleu de Secours

Merci de prévoir serviettes de plage, crème solaire, chapeaux et rechanges

S'il pleut, la sortie sera annulée

- Temps passerelle avec le Pôle Enfance de Saujon

5 assistantes maternelles maximum accompagnées d'enfants qui entrent à l'école.

RV 9h45 au Dojo, à côté du gymnase

INFORMATIONS PAJEMPLOI

Evolution du Complément de libre choix du mode de garde. En quoi consiste cette réforme ?

La réforme vise à mieux prendre en compte les besoins des familles dans certaines situations (choix du mode de garde, composition de la famille ...). Elle comporte 3 points clés :

- à partir du 1^{er} septembre 2025 : un calcul qui changera pour l'ensemble des familles. Elles seront informées du nouveau montant de leur CMG lors de la déclaration de septembre 2025 ;
- à partir du 1^{er} septembre 2025 : les familles monoparentales pourront bénéficier du CMG jusqu'aux 12 ans de l'enfant, au lieu de 6 ans aujourd'hui ;
- à partir du 1^{er} décembre 2025 : en cas de résidence alternée, chaque parent pourra bénéficier du CMG s'il remplit les conditions nécessaires.

À partir du 1^{er} septembre, le calcul du montant du CMG rémunération est modifié pour prendre en compte la situation réelle des familles : nombre d'enfants à charge et niveau de ressources. La prestation sera adaptée selon le choix du mode d'accueil et les besoins d'accueil des familles.

La réforme vise à mieux accompagner financièrement les parents ayant des besoins d'accueil importants ou des revenus modestes. Le CMG s'adaptera au nombre d'heures d'accueil dont les familles ont besoin et sera calculé en tenant compte des ressources des parents.

Il s'agit également de rapprocher le coût, pour une famille, entre un accueil en crèche et l'emploi d'un assistant maternel.

Le nouveau calcul sera appliqué automatiquement par l'Urssaf service Pajemploi, vous n'aurez aucune démarche à faire. Vous serez donc informé du montant de votre CMG lors de votre déclaration de septembre



Inscription aux activités :

- par téléphone au: 06 27 18 41 94

- par email : e.memain@agglo-royan.fr





Calendrier AOÛT

Retrouver le programme sur le site
de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique :
(voir bas de page)

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.
				1 Jeux à Souffler A partir de 9h30 Au Relais
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26 Manipulation A partir de 9h30 Au relais	27	28 Manipulation A partir de 9h30 Au relais	29